
Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation de professeurs auprès du service de l'enseignement à distance

A.Gt 07-10-2004

M.B. 21-12-2004

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 18 décembre 1984 organisant l'Enseignement à Distance de la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1984 portant création de cours à distance;

Vu l'avis favorable de l'Inspection de l'Enseignement à distance,

Arrête :

Article 1^{er}. - Les spécialistes identifiés ci-après sont désignés à l'Enseignement à Distance pour un terme de deux ans prenant cours le 1^{er} septembre 2004 :

- M. Alain BREYNAERT, infographiste;
- M. Jean-luc DENIS, programmeur;
- Mme Dominique PASQUET, graduée en logopédie, licenciée en sciences hospitalières;
- M. David SEPTEMBER, infographiste;
- M. Xavier VANABELLE, architecte, infographiste;
- M. Alain VERFAILLIE, programmeur.

Article 2. - La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 7 octobre 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale,

Mme M. ARENA